proportionnellement plus touchés par les diminutions de libertés et par les nationalisations, mais l'opposition au régime s'appuie sur le mouvement islamiste.

La situation change au début des années 1970, quand le pouvoir cherche le soutien des islamistes contre la gauche. Cela conduit à l'apparition de troubles communautaires. Pour le pouvoir, la « religion » et la « défense de l'unité nationale » sont des instruments utilisés alternativement contre les oppositions.

Dans les dernières pages l'auteur change de propos et recherche une conciliation entre le mouvement national (à idéaux laïcs) et le mouvement religieux. Il oppose en fait le « venu de l'extérieur » (*wāfid*) et l'hérité (*mawrūṯ*), qui sont les deux dimensions essentielles et souvent contradictoires du mouvement national. C'est la question fondamentale pour la compréhension des problèmes contemporains.

Pour lui, cette conciliation est possible dans un projet de société islamique qui garantirait une vraie égalité entre musulmans et non-musulmans grâce à une utilisation raisonnable de l'*iğtihād*. Le Christianisme, contrairement à l'Islam, n'est pas lié à un régime juridique particulier et peut donc s'accommoder d'une société islamique rénovée.

Cet ouvrage paraît donc essentiel par l'importance de ses vues et la richesse de sa documentation. Des questions comme les conflits internes de la communauté copte ou les projets de restauration du califat et l'évolution d'al-Azhar sont traitées avec beaucoup de détails et de précision. Certaines affirmations mériteraient d'être discutées avec plus de recherches dans les sources de l'époque (par exemple, l'égyptianisation de l'Etat au XIX[e] siècle, le sionisme avant 1914). Les analyses concernant les Frères musulmans sont précises, fines et riches, ce qui change de beaucoup d'écrits actuels. L'opposition du *wāfid* et du *mawrūṯ* est probablement l'une des clefs de l'Egypte contemporaine. C'est actuellement l'un des thèmes essentiels de discussion des intellectuels égyptiens, en particulier dans l'évaluation du nassérisme. Il reste qu'il y a quand même un absent dans ce livre : la sensibilité copte. Il existe une idéologie proprement copte qui n'est pas ici étudiée ni prise en compte. Le projet de société islamique rénovée proposé par l'auteur ne pourrait être crédible que si elle s'accompagnait dès son élaboration d'une participation de l'autre communauté.

Henry LAURENS
(Université de Paris IV)

Sami Awad ALDEEB ABU-SAHLIEH, *Non-Musulmans en pays d'Islam* (*Cas de l'Egypte*). Fribourg (Suisse), Editions Universitaires, 1979. 15 × 22 cm., 405 p.

Qu'en est-il, aujourd'hui, du *Statut légal des non-musulmans en pays d'Islam*, pour reprendre le titre de l'œuvre magistrale d'Antoine Fattal (Beyrouth, Impr. Cath., 1958, 394 p.)? Le livre d'Aldeeb Abu-Sahlieh entend bien faire un bilan de la situation juridique que connaissent aujourd'hui les Chrétiens en Egypte, dans le cadre plus large de ses recherches sur « le statut personnel en droit international privé des pays arabes ». Seule, l'analyse détaillée du livre peut dire l'importance de la recherche ici entreprise et suggérer certaines perspectives pour des études ultérieures.

BCAI 2 (1985) S.A. Aldeeb Abu-Sahlieh: Non-Musulmans en pays d'Islam (cas de l'Égypte), recensé par M. Borrmans
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

Il y a d'abord une *Etude historico-juridique* qui vise à décrire la *Transition des systèmes confessionnels aux systèmes laïques :* c'est la *Partie I.* L'A. y traite de *La transition aux systèmes laïques en Europe* (*Sous-Partie I,* pp. 5-36), de manière trop rapide, générale et simplificatrice, et de *La transition au système laïque en pays d'Islam* (*Sous-Partie II,* pp. 37-96), à travers l'histoire et dans les sociétés contemporaines. Cette partie correspond davantage à son projet. Après y avoir analysé le passage *Du système tribal préislamique au système religieux islamique* et présenté *Le statut juridique des non-musulmans* (*ḏimmī-s*) *dans la Cité islamique,* il envisage cette transition *De l'Etat-religion à l'Etat-nation laïque,* à partir de l'exemple fourni par la Turquie moderne. Aucune mention n'est alors faite des évolutions des Etats baʿṯistes, au Moyen-Orient, ou de la Tunisie et de l'Algérie, au Maghreb.

La pièce maîtresse de l'ouvrage consiste en une analyse détaillée de *L'ordre juridique confessionnel en Egypte et* (de) *son avenir :* c'est la *Partie II.* L'A. y rappelle, avec pièces à l'appui, le *Caractère confessionnel de l'ordre juridique égyptien* (*Sous-Partie I,* pp. 97-138). L'étude des *Courants idéologiques en Egypte,* avant et après la révolution de 1952, et la description du *Conflit des systèmes laïque et confessionnel à partir du XIX^e^ siècle,* lui permettent de souligner combien les *Conflits internationaux* et les *Conflits internes* n'ont pas manqué de se développer et de se multiplier en un tel contexte : abolition des Capitulations (réformes de 1875 et Convention de Montreux, de 1937), affirmation du principe de la territorialité par le Code Civil de 1949, adoption de codes étrangers, adaptation du système islamique, suppression des tribunaux confessionnels (1955), projets de Codes de Statut Personnel (1958). Force est bien de reconnaître que *L'atavisme* (*comme*) *retour au système islamique* a ses raisons socio-économiques et ses arguments idéologiques, matériels et formels : l'Islam n'est-il pas la religion de l'Etat ? Tel est le contexte « confessionnel » à tendance unilatérale (islamique) que Coptes, libres penseurs, et musulmans modérés doivent bien admettre, même s'ils le contestent plus ou moins.

Quel est alors l'*Impact de la religion sur les conflits de lois et de juridictions* (*Sous-Partie II,* pp. 139-246)? Après avoir rappelé quel est le *Domaine d'application des lois confessionnelles en Egypte* (Statut Personnel réduit au seul « droit familial »), l'A. traite des *Conflits internes relatifs à l'Application des lois non-islamiques* (celles-ci n'étant applicables, en principe, que lorsque les deux parties peuvent prétendre à l'*Appartenance à la même communauté et à la même confession* (*milla* et *ṭāʾïfa*) et donc à l'*Application de la Loi islamique,* dans tous les autres cas. De nombreuses pages sont alors consacrées, non sans raison, à la *Clause de l'ordre public,* qui joue toujours en faveur du Droit islamique. Quelle est, par suite, l'*Extension du système interne* aux conflits internationaux, au nom même des deux principes précédemment rappelés? L'A. y analyse les règles habituellement suivies pour la solution des conflits de cet ordre, ce qui l'amène à traiter tout particulièrement du *Conflit mobile* résultant des *Problèmes posés par le changement de religion,* étant sauf le cas du *murtadd* (toujours résolu par le principe islamique de la « mort civile ») : occasion renouvelée de parler longuement du principe, plus ou moins respecté, du *Respect de la loi du contrat!* Quelles sont alors les *Issues de secours,* se demande l'A.? Ce sont *La fraude à la loi* et l'*Abus de droit et la responsabilité civile.* Au terme, l'A. évoque non sans intérêt les multiples *Conflits de juridiction.*

Qu'en est-il aujourd'hui encore de l'*Impact de la religion sur la condition juridique* (*Sous-Partie III,* pp. 247-303)? Qu'il s'agisse du *Droit public* ou du *Droit civil,* l'A. s'attache à démontrer



BCAI 2 (1985) S.A. Aldeeb Abu-Sahlieh: Non-Musulmans en pays d'Islam (cas de l'Égypte), recensé par M. Borrmans
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

combien la « confessionnalité » engendre une foule de problèmes plus ou moins discriminatoires, par suite des confusions de principe (*jus sanguinis, jus soli*) et de l'affirmation constante que « l'Islam est la meilleure des religions ». La *disparité de religion* (*iḫtilāf al-dīn*) engendre encore trop de conséquences juridiques et sociologiques, estime l'A. au terme de son analyse.

Il a donc raison, « en guise de conclusion » (pp. 304-312), de s'interroger sur *L'avenir de l'ordre juridique égyptien à la lumière des documents des Nations Unies*. L'A. est, en effet, un chaud partisan d'une laïcisation du droit à la manière occidentale — en vue, pense-t-il, de mieux garantir les libertés fondamentales, y compris les libertés religieuses — mais il est bien obligé d'admettre que le droit égyptien demeure profondément « confessionnel » ou même le redevient davantage à travers les multiples péripéties de sa modernisation ou de sa codification. Le problème se pose donc, plus que jamais, de savoir comment, demain, pourraient être respectées toutes les libertés auxquelles tout citoyen peut prétendre. L'A. propose en *Annexes* (pp. 313-355) des documents, coptes et musulmans, qui sont fort utiles et témoignent à leur manière. Les *Notes* (pp. 356-395) sont nombreuses et détaillées. La *Bibliographie* (pp. 396-405) témoigne de l'ampleur des investigations de l'A. tant parmi les sources européennes que parmi les publications en arabe.

Tel est le contenu d'un livre qui fera date dans l'histoire de la recherche socio-juridique en pays d'Islam : on aimerait, en effet, que des monographies aussi précises et exhaustives soient assurées pour de nombreux autres pays de tradition musulmane, tout comme on souhaiterait que d'autres soient fournies sur la situation analogue des citoyens ou étrangers musulmans vivant dans les divers pays d'Europe et d'Amérique. La richesse du livre ici présenté mériterait que la 2e édition garantisse une expression française plus correcte, un texte impeccable quant à l'orthographe et à la translittération, et le recours à une même et parfaite traduction française du Coran : ce sont les points, en effet, où le lecteur constate plus d'une faiblesse! Ce faisant, il n'accéderait que plus volontiers à cette étude de la « confessionnalité » en Egypte, à travers les mille implications culturelles, juridiques, idéologiques et politiques qu'elle suppose et ... développe. Faudrait-il en conclure que l'évolution vers une société « plutôt laïque » (vers laquelle les désirs de l'A. semblent le porter) n'est pas forcément unilinéaire dans le cas de l'Egypte et qu'il y a un « renouveau de la confessionnalité » (correspondant d'ailleurs à cette « re-traditionnalisation » que notent nombre de sociologues arabo-musulmans)? Comme on le voit, la recherche d'Aldeeb Abu-Sahlieh est d'actualité et il faut lui souhaiter bien des émules.

Maurice BORRMANS
(P.I.S.A.I., Rome)

Pessah SHINAR, *Essai de bibliographie sélective et annotée sur l'Islam maghrébin contemporain, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye (1830-1978)*. Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1983. 24 × 15 cm., 506 p.

L'ouvrage de P. Shinar, professeur de Civilisation Musulmane à l'Université Hébraïque de Jérusalem, constitue pour ceux qui se consacrent à la recherche sur le Maghreb contemporain un instrument de travail précieux et désormais nécessaire.

BCAI 2 (1985) S.A. Aldeeb Abu-Sahlieh: Non-Musulmans en pays d'Islam (cas de l'Égypte), recensé par M. Borrmans
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net